



Contester un débit bancaire suite avis à tiers détenteur

Par **verobobo**, le **29/02/2020** à **11:05**

Bonjour,

En consultant mon relevé bancaire, je viens de constater que mon compte a été débité d'une somme au titre de : Avis à tiers détenteur. Après recherches sur internet, je crois comprendre que cela correspondrait à une dette suite au non paiement d'une taxe (habitation, foncière ??). Je n'ai jamais reçu de courrier me notifiant cette somme à payer, je ne sais pas du coup à quel titre, le trésor public a prélevé cette somme. De plus, concernant le paiement de la taxe d'habitation ainsi que la taxe foncière j'ai souscrit à un prélèvement mensuel depuis de nombreuses années et ces prélèvements ont toujours été honorés. Comment puis je contester ce prélèvement : non valable par la forme et le fond et comment puis je par la suite me faire rembourser les frais bancaires qui ont été rajoutés par ma banque suite au ATD qu'elle a reçu ?

Par avance, merci pour votre aide

Par **Visiteur**, le **29/02/2020** à **12:23**

Bonjour

Si vous n'avez pas déménagé sans signaler au trésor public (local) votre nouvelle adresse vous n'avez peut-être pas reçu les relances...

Etape 1: obtenir du trésor public une mainlevée après avoir prouvé l'erreur de leurs services*

Etape 2: négocier avec la banque.

Par **verobobo**, le **29/02/2020** à **13:23**

Merci pour votre réponse. Cependant, je dois préciser que mon dernier déménagement date de 2015 et depuis cette date je paie par prélèvement mensuel les taxes d'habitation et foncière. De plus, en octobre 2019, j'ai bénéficié d'un remboursement suite à la nouvelle loi sur la taxe d'habitation. Et en fin d'année 2020, je devrais à nouveau avoir un remboursement toujours

suite à la nouvelle loi, suite simulation effectuée sur le site internet des impôts.

Merci

Par **Visiteur**, le **29/02/2020** à **13:32**

Vous devriez donc pouvoir sans peine obtenir une mainlevée.